

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 13 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30, dans la salle du conseil, sous la présidence de Christelle PETEX-LEVET, Maire.

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 24 puis 25
- Votants : 27 puis 28

Date de la convocation : 6 octobre 2020

Présents : Mmes et M. PETEX-LEVET, Lucas PUGIN, LE MOAL, BOUCHET, GERELLI-FORT, MARQUET, Isabelle SAGE, André PUGIN, SEMLAL, MAULET, SUATON, PEGUET, VIDONNE, DIAKHATÉ, JACQUEMOUD, JAVOGUES, SERMONDADAZ, Servane SAGE, EISACK, Olivier VENTURINI, MILLOT-FEUGIER, GAL, Virna VENTURINI et BARON.

Procurations : S. BIOLLUZ à T. GAL, A. MIZZI à Servane SAGE et C. MEYNET à C. PETEX-LEVET

Excusé : G. GAUTHIER

Arrivé en cours de séance : P. SAUVAGET à 18h45

Secrétaire de séance : Nadia SEMLAL

POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR

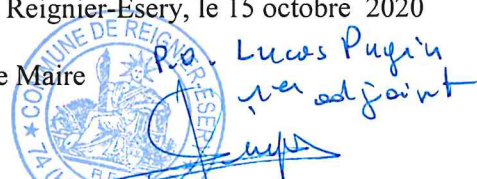
1	Formation des élus	Adopté
2	Création de comités consultatifs citoyens	Adopté
3	Décision modificative n°1 du budget principal communal	Adopté
4	Décision modificative n°1 du budget annexe chaleur de la commune	Adopté
5	Marché de démolition et reconstruction du mur de l'école du Môlan : avenants	Adopté
6	Marché de travaux d'extension du réseau de chaleur : avenants	Adopté
7	Attribution de subvention à l'association Harmonie et convention	Adopté
8	Attribution de subvention à l'association JSR et convention	Adopté
9	Attribution de subventions communales aux associations	Adopté
10	Convention avec la professeure de yoga pour occupation privative du domaine public	Adopté
11	Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF	Adopté
12	Refacturation à la 2CAS de matériel de lutte contre la propagation de l'épidémie Covid 19	Adopté
13	Etude PN 86	Adopté
14	Refus du PLUI	Adopté
15	Création d'un poste d'apprenti au pôle communication et événementiel	Adopté
16	RH : Adhésion au CNAS	Adopté
	Questions diverses :	Néant
	Informations au Conseil Municipal : contentieux STREIFF, 2020DECIS015, bilan triennal loi SRU, rapports SDIS74 et CNFPT	

Le texte intégral de ces délibérations ainsi que celui des arrêtés du Maire à caractère général sont consultables en mairie dans le recueil des actes administratifs de la commune. Les procès verbaux du conseil municipal sont également consultables une semaine après leur approbation soit une semaine après le conseil municipal suivant.

A Reignier-Ésery, le 15 octobre 2020

Le Maire

Christelle PETEX-LEVET



Lucas Pugin
Maire adjoint